**FORMATION « améliorer la vie de l’élève dans les EPLE »**

1. *Présentation des deux animatrices : Salima Benkherouf et Aurélie Dewailly (CPE)*
2. *Enumération des 4 pistes de travail retenues se rattachant au thème « Améliorer la vie de l’élève*

. responsabilisation et réforme du lycée : quelles liaisons lycée /supérieur

. responsabilisation des délégués collège et lycée : les liaisons 3ème/seconde

. le CESC : thèmes généraux et spécifiques (indicateur à repérer)

. Le CPE : focus sur sa place dans une équipe pluridisciplinaire au service de la vie de l’élève

1. *Présentation des objectifs de cette journée de regroupement*

Repérer les leviers, les idées, les interrogations, les bonnes pratiques

Relever ce qui peut être mutualisé

Création d’outils innovants ou propositions d’outils innovants

1. *Déroulement de la journée*

Introduction générale et présentation des stagiaires

Matinée : thème de la responsabilisation des élèves

Après –midi : CESC et place du CPE dans une équipe pluridisciplinaire

1. *Présentation des participants*

**(Partie 1) La responsabilisation des élèves**

Postulats préalables :

**L’amélioration de la vie de l’élève doit être envisagée comme une compétence partagée de tous les membres de la communauté éducative, et s’inscrire dans le cadre d’une réflexion commune autour d’une démarche de projets où se mêlent les champs pédagogiques et éducatifs.**

**Rappel du cadre national et académique**

**Données chiffrées**

En France :

2 200 000 lycéens / 3 200 000 collégiens 4300 lycées (dont 1600 LP) et 7000 collèges

2 350 000 étudiants

En Picardie :

 53 000 lycéens / 79 OOO collégiens 132 LEGT et LP, 216 collèges

 35 000 étudiants

**Rappel sur la LOLF, les Budgets national et académique**

Budget : l’expression « Vie de l’élève » un des intitulés des 5 budgets opérationnels de programmes BOP (BOP 230)de la mission enseignement scolaire (une des 34 missions du budget général de l’ETAT) .

Rappel rapide sur la la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) , qui a introduit un nouveau mode fonctionnement , une nouvelle logique celle d’une logique de résultats qui a réformé en profondeur la gestion de l’Etat.

Chaque année, l’administration devra expliquer ses objectifs et sa stratégie et rendre compte de son action qui sera évaluée par des indicateurs précis. La LoLF prévoit l’obligation pour les ministères de présenter un programme annuel de performance dont l’objet est de retracer les objectifs et les résultats attendus.

Le budget général de l’état est divisé en

34 missions (certaines peuvent être interministérielles),

133 programmes et près de 580 actions.

Budget de l’Education nationale est le premier budget de l’état : environ 6O (60.8) milliards d’euros (presque 30% (28.8%)du budget de l’état) dont 95% dépenses de personnels

5 BOP : Vie de l’élève 4 milliards

Enseignement scolaire 1er degré (18 milliards),

Enseignement scolaire 2ème degré (30 milliards),

Soutien politique EN (2 milliards)

Enseignement privé (7 milliards)

Budget académie d’Amiens : 1,6 milliards d’euros

 4 BOP sont sous la responsabilité du recteur. Le ministre délègue aux académies une enveloppe de crédits

1.6 milliards d’euros (95% dépenses de personnels)

Enseignement scolaire 1er degré 578 millions,

 enseignement scolaire 2 degré (891 millions)

 soutien politique EN 39 millions

BOP 230 115 millions (rémunération personnels vie scolaire, bourses, fonds sociaux, équipement des élèves handicapés, accompagnement éducatif, fonds de vie lycéennes, CESC…)

Les crédits alloués aux établissements ont vocation à être globalisés (a l’exception des bourses nationales). Les crédites globalisés permettent aux EPLE de disposer d’une plus grande autonomie dans l’utilisation des crédits dans le respect du BOP dont ils sont issus et avec l’obligation de faire voter la ventilation de ces crédits en conseil d’administration.

**Cadre politique**

La mission pour le ministère Education Nationale : Mission Enseignement scolaire.

L’un des objectifs est de conduire le maximum d’élève aux compétences attendues en fin de scolarité et à l’obtention des diplômes afin de favoriser leur réussite dans l’enseignement supérieur et le monde du travail.

Le thème améliorer la vie de l’élève couvre plusieurs champs (éducation à la responsabilité, la citoyenneté, santé, prévenir et lutter contre le décrochage, contre l’absentéisme, CESC…

.

Il s’inscrit aussi dans un champ politique, celui de la politique éducative nationale (code de l’éducation, loi d’orientation 2005, programmes, lolf , circulaire de rentrée…) , celui du projet académique, puis du projet d’établissement.

**La responsabilisation**

Pour mieux préparer la transition vers les études supérieures et la vie professionnelle, le lycée favorise la responsabilisation des lycéens ( La réforme du lycée « mieux s’adapter à son époque ») par les mesures ou dispositifs suivants :

. représentativité des élèves ( circulaire du 24-8-2010 sur les différentes formes d’expression des lycéens –journal du lycée- réunions- association)

. formation des délégués par une équipe ressource, guide de l’élu

. conseil de la vie lycéenne et des attributions élargies

.Assemblée générale des délégués

. la valorisation de l’engagement

Concernant la responsabilisation et l’autonomie au collège les piliers 6 et 7 du socle commun de compétences, l’accompagnement éducatif, l’école ouverte …

L’éducation à la responsabilité et à l’autonomie est également omniprésente dans les champs pédagogiques (programmes disciplinaires, accompagnement personnalisé, TPE)

Quels sont les leviers qui permettent l’exercice de la responsabilité des élèves, de leur engagement les préparant ainsi

 à l’enseignement supérieur et à la vie professionnelle pour les lycéens

et à l’enseignement secondaire et à la vie lycéenne pour les collégiens ?

Des actions menées au collège peuvent en plus être adaptées ou reproduites au lycée, et inversement. Il est important également que la prise de responsabilités, l’engagement , le bénévolat soient valorisés.

**Les leviers / les actions résultant des échanges avec les stagiaires**

**Pour mener à bien cette éducation à la responsabilité, à l’autonomie, il faut engager une démarche générale de projets avec l’ensemble de la communauté éducative**

. Etablir un diagnostic, partir d’une analyse des besoins des élèves mais aussi de leurs satisfactions

. Réunions informelles et régulières des élèves du CVL pour un travail sur projets.

. Programmation annuelle des trois réunions CVL en séance plénière

. Se saisir de l’AG des délégués, au-delà des réunions obligatoires annuelles, orgnaiser des ADGE par niveau

. encourager le tutorat entre pairs

. accompagner les élèves par un tutorat adulte d’un élève leader porteur de projet

. constitution d’une équipe adulte de personnes ressources

. Investir les attributions pédagogiques des attributions du CVL (accompagnement personnalisé)

. Faire accomplir des tâches pour la collectivité

. Valoriser l’implication des élèves pour la collectivité (les reconnnaître comme réalisateurs/producteurs, les recevoir officiellement pour souligner leur investissement, mention sur le bulletin, certification d’engagement –exemple de la certification vie lycéenne à reproduire)

. Formaliser les actions en indiquant les compétences visées, les capacités visées, le niveau concerné, le contexte, les élèves concernés, les intervenants, la durée/période, les objectifs prioritaires, les actions mises en places, le choix pédagogique, le dispositif mis en place

. recours aux différents sites pour recueillir des idées (exemple eduscol, [www.lesoclecommun](http://www.lesoclecommun), sites CPE, sites établissements …)

. autres exemples d’actions ou de projets évoqués

* Les projets collectifs ou par niveau sur le mieux vivre ensemble (challenge sportif, spectacle de fin d’année, journée des talents…
* Journée des ambassadeurs (lycéens de premières ou secondes présentant la vie, les enjeux , les enseignements d’exploration de leur lycée dans leur ancien collège)
* Rencontres bi annuelles entre délégués de troisième et délégués de secondes/premières au sein d’un même bassin novembre et mars
* Présentation de filières de l’enseignement supérieur par des anciens élèves ou des professionnels ayant été scolarisés au lycée
* Tenue d’un répertoire des terminales s’engageant à être marraine ou parrain l’année suivante d’un futur élève de terminale (idem avec les troisième de collège)
* Stand des anciens aux journées portes ouvertes
* accueil et présentation des filières ou options, faites par les élèves lors des journées portes ouvertes
* réalisation de livret d’accueil, de mémento à l’usage des délégués …)